

Questions au Feuilleton

3. Le gouvernement a-t-il contribué financièrement ou autrement à la promotion du festival acadien qui se déroulait au moment de cet incident et, dans l'affirmative, quelles étaient a) les sommes engagées, b) la nature de l'aide accordée?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. a) Non; b) Parce que l'enquête demandée par le ministre des services sociaux du Nouveau-Brunswick a pu démontrer que l'incident n'avait aucunement été prévu dans les activités du festival, qu'il a été le fait d'un petit groupe de jeunes reliés en aucune façon à l'organisation du festival, et qu'il s'est déroulé à une heure où il ne restait presque plus personne sur les lieux du festival, soit 4:00 du matin.

2. a), b), c), d) Non; (i) Sans objet; (ii) Parce qu'aucune plainte formelle n'a été formulée auprès des tribunaux.

3. Oui; a) \$6,000; b) Une aide financière uniquement.

LA CONTAMINATION DES OUVRE-BOÎTES PAR LA NOURRITURE POUR ANIMAUX FAMILIERS

Question n° 38—M. Macquarrie:

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il enquêté à la suite de rapports concernant l'utilisation, préjudiciable à la santé des êtres humains, d'ouvre-boîtes ayant servi à ouvrir des boîtes de nourriture contaminée pour animaux, vendues au Canada et, dans l'affirmative, quel a été le résultat de cette enquête?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le Bureau des risques microbiens (Direction générale de la protection de la santé) a entrepris à ce sujet une enquête minutieuse. On n'a trouvé aucune preuve d'intoxication alimentaire imputable à des ouvre-boîtes ayant servi à ouvrir des boîtes de nourriture pour animaux. De plus, les fabricants d'aliments pour animaux ont fait savoir que les aliments en question étaient, avant leur mise en boîte, portés à une température suffisante pour détruire tout spore ou micro-organisme de Clostridium botulinum, l'agent causal du botulisme.

LES POSTES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL RÉMUNÉRÉS À PLUS DE \$20,000

Question n° 140—M. Herbert:

Combien de fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont reçu des feuilles T4 1973 indiquant un traitement brut de plus de a) \$20,000, b) \$30,000, c) \$40,000?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé et du Bien-être social):

Ministère	Plus de \$20,000	Plus de \$30,000	Plus de \$40,000
Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	386	153	3

L'EFFECTIF DES SERVICES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE AU NOUVEAU-BRUNSWICK EN 1972-1973

Question n° 171—M. Orlikow:

1. Quel était l'effectif du personnel (postes) de libération conditionnelle au Nouveau-Brunswick en 1972-1973?

2. Combien chaque poste a-t-il coûté en moyenne?

3. A combien s'élevait le budget annuel total des deux bureaux de la Commission nationale des libérations conditionnelles (y compris le personnel) au Nouveau-Brunswick en 1972-1973?

4. Combien de cas le personnel de libération conditionnelle a-t-il eu à surveiller au Nouveau-Brunswick en 1972-1973?

[M. Schumacher.]

5. Combien de cas étaient sous la surveillance de la Société John Howard du Nouveau-Brunswick en 1972-1973?

6. Quelle a été la subvention accordée à la Société John Howard du Nouveau-Brunswick pour 1972-1973?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Huit.

2. \$12,593.00.

3. La budgétisation des bureaux de la Commission des libérations conditionnelles étant centralisée, on ne dispose pas de données par province.

4. 1319.

5. 622.

6. Société John Howard du Nouveau-Brunswick—\$17,295.

REMARQUES: 1.a) Parties 4 et 5—Le système est en voie d'être modifié et les données contenues dans les dossiers portent sur l'année civile; 1.b) Parties 4 et 5—Les données fournies représentent les mois-hommes de surveillance et non le nombre de cas individuels; 1.c) Parties 4 et 5—Les données fournies représentent le total combiné pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, étant donné que la surveillance des cas dans les deux provinces est assurée par le bureau du Nouveau-Brunswick. 2. Parties 6—La Commission nationale des libérations conditionnelles n'accorde pas de subventions aux agences d'assistance postpénale. Le montant cité a été versé à titre d'honoraires pour services rendus.

LE COÛT DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ENTRETIEN D'UN DÉTENU

Question n° 175—M. Orlikow:

1. Combien a coûté en moyenne la présence d'un détenu en 1973 dans a) les institutions pénitentiaires fédérales de tous genres, b) les institutions pénitentiaires à sécurité maximale, c) les institutions pénitentiaires à sécurité moyenne, d) les institutions pénitentiaires à sécurité minimale, e) les fermes et les camps de travail?

2. Combien a coûté en moyenne la surveillance d'un détenu libéré conditionnellement en 1973?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. a) \$10,422; b) \$12,256; c) \$9,953; d) \$8,421; e) \$4,795.

2. \$1,410.

NOTE: (2^e partie)—Le coût total de tous les services de libération conditionnelle, ce qui comprend le coût de la préparation des cas (y compris ceux où la libération conditionnelle n'est pas accordée) par la Commission des libérations conditionnelles, le coût de surveillance des libérés conditionnels ainsi que les frais d'administration, de déplacement, de premier établissement et de formation, a été de \$1,410 par détenu sous surveillance au cours de l'année financière 1973-1974.

DÉFENSE NATIONALE—LES EFFECTIFS MILITAIRES ET CIVILS AU CAMP DE GAGETOWN

Question n° 216—M. Howie:

A la base de Gagetown (Nouveau-Brunswick), à combien se chiffraient les effectifs a) du personnel des Forces armées, b) du personnel civil, les 1^{er} janvier 1972, 1973 et 1974 ainsi que le 30 septembre 1974?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): a) Voici le nombre de militaires qui se trouvaient à la BFC de Gagetown aux dates en question: 1^{er} janvier 1972, 3,349; 1^{er} janvier 1973, 3,250; 1^{er} janvier 1974, 3,115; 30 septembre 1974, 2,764. b) Voici le nombre de civils